

EFKA

Vic sur Seille

62.1587

57.0172

Mémoire de cessation d'activité

Le Sud du site est délimité par une clôture en fil barbelé entourant les terres agricoles voisines. Aucune clôture propre au site n'est présente sur cette partie du périmètre.

La Société SGA, à l'Est du site, fait l'objet d'une surveillance diurne quotidienne.

2.3 CONTEXTE HUMAIN

2.3.1 VOISINAGE

Le voisinage du site est composé des éléments suivants :

- A l'Est du site dans la même enceinte : la société SGA ;
- Au Nord-Est du site : habitations à 50 m ;
- Au Nord du site : un chemin rural puis des terres agricoles à 10 m ;
- A l'Ouest du site : une zone de taillis et broussailles en contact avec la délimitation du site ;
- Au Sud du site : des prairies agricoles jouxtant le site.

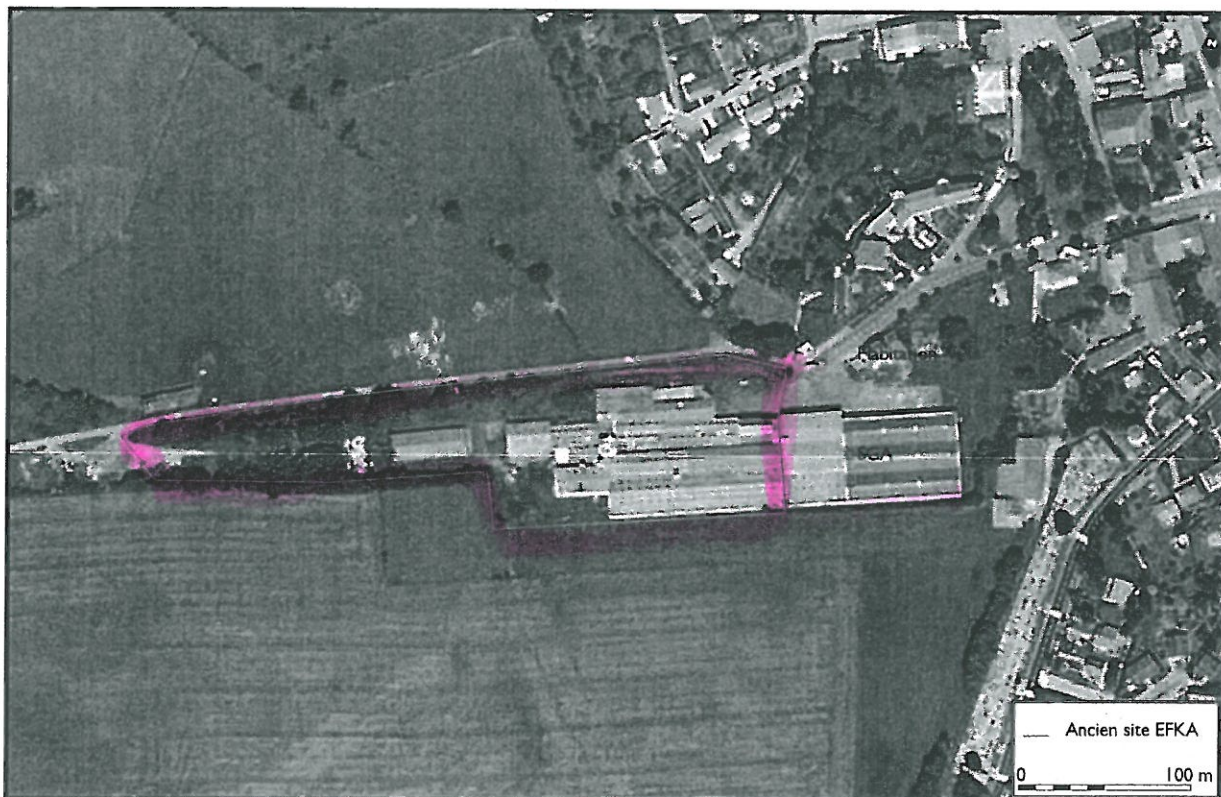


Figure 4 : Voisinage du site EFKA